



Normes comptables et prudentielles : influences réciproques

Cas d'usage d'un établissement bancaire

- 01** Lien entre le référentiel comptable et prudentiel
- 02** Exemples d'impacts des normes comptables sur le prudentiel
- 03** Exemples d'impacts de la supervision bancaire sur la comptabilité

Lien entre le référentiel comptable et prudentiel

Le prudentiel se fonde sur la comptabilité

- Connexion forte entre les cadres comptables et prudentiels bancaires
 - Connexion renforcée par Bâle 3/Bâle 4 : CRR2 / CRR3 : ratio de levier / backstop / Output floor, etc.
 - Contrairement au cadre prudentiel assurance :
 - cadre prudentiel assurance beaucoup plus déconnecté du cadre comptable

- Sauf filtre ou retraitement prudentiel :
 - Tout impact comptable sur le résultat ou sur les capitaux propres comptable impacte directement les fonds propres prudentiels et donc les ratio de solvabilité et de levier des banques
 - Le comptable « commande » le prudentiel, sauf filtre ou retraitement prudentiel décidé par la régulateur bancaire.

- Toutefois objectifs différents :
 - Comptabilité : image fidèle
 - Prudentiel : stabilité financière

Exemples impacts normes comptables sur le prudentiel (1/2)

Chaque changement de norme comptable modifie les ratios prudentiels bancaires

⊙ IFRS 16

- Reconnaissance de droits d'utilisation au titre des contrats de location = augmentation des actifs pondérés en risque des banques = dégradation du ratio de solvabilité et de levier alors que la situation économique de la banque n'est pas modifiée.
- Débat au moment de la mise en œuvre d'IFRS 16 sur la nature de ces droits d'utilisation :
 - s'agit-il d'immobilisations incorporelles déduites des fonds propres prudentiels
 - ou d'immobilisations corporelles pondérées à 100% : solution retenue dans la version définitive de la norme

⊙ Projet Dynamic Risk Management

- Changement du mode de comptabilisation des dérivés de macro-couverture : projet actuel : les dérivés seraient valorisés à la juste valeur par capitaux propres : impacts sur les fonds propres des banques si un filtre prudentiel n'était pas adopté.

Exemples impacts normes comptables sur le prudentiel (2/2)

Chaque changement de norme comptable modifie les ratio prudentiels bancaires

⊙ IFRS 17 :

- Prudentiellement les filiales d'assurance des banques sont mises en équivalence.
- Toute réduction de la valeur de mise en équivalence des filiales d'assurance impactera les fonds propres prudentiels du bancassureur : pas de filtre prudentiel prévu à ce stade.
- Avec IFRS 17, une reconnaissance plus tardive de la marge en résultat/capitaux propres : donc diminution de la valeur de mise en équivalence des assureurs.
 - Actuellement sous IFRS 4, les gains latents sur les actifs supports aux contrats d'assurance-vie en € (nets de la participation aux bénéfices des assurés) sont reconnus en capitaux propres donc en fonds propres prudentiels / avec IFRS 17 ces gains latents seront inclus dans la marge de service contractuelle qui est une dette => d'où diminution des fonds propres prudentiels de la banque suite à l'adoption d'IFRS 17.
- Impact pour les bancassureurs (connexion compta/prudentiel bancaire), mais pas pour les assureurs (déconnexion compta/prudentiel assurance solvabilité 2)

Exemples d'impacts supervision bancaire sur comptabilité

Influence du superviseur sur le traitement comptable

- ⊙ Grande attention du superviseur sur la qualité des comptes et des travaux des auditeurs

- ⊙ IFRS 9 : exemple : forte implication du comité de Bâle dans la mise en œuvre de la phase 2 d'IFRS 9 / influence des scénarios BCE sur les scénarios macro-économiques retenus lors de la crise Covid

- ⊙ Via les Assets Quality Review (AQR)
 - AQR : mis en œuvre lorsqu'une banque rejoint le Mécanisme de Supervision Bancaire de la BCE
 - Détermination des niveaux de juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur : règles dans le guide AQR pour la répartition entre les niveaux de juste valeur

Exemples d'impacts supervision bancaire sur comptabilité

Influence du superviseur sur le traitement comptable

- Appréciation de la dégradation significative du risque de crédit
 - Recommandation par le superviseur d'un niveau minimum d'augmentation de la probabilité de défaut initiale pour passer d'une dépréciation à un an à une dépréciation à maturité : multiplication par 3.

- Backstop NPE
 - Règles de « dépréciation prudentielle » minimales et uniformes au niveau de l'Union européenne déconnectées des risques réels
 - Incitation à comptabiliser davantage de dépréciations : impôts différés



PARTENAIRE PREMIUM



groupebpce.com

